

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2023/540 DU 21 NOV 2023

Portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 2019/007 du 25 avril 2019 portant Régime des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

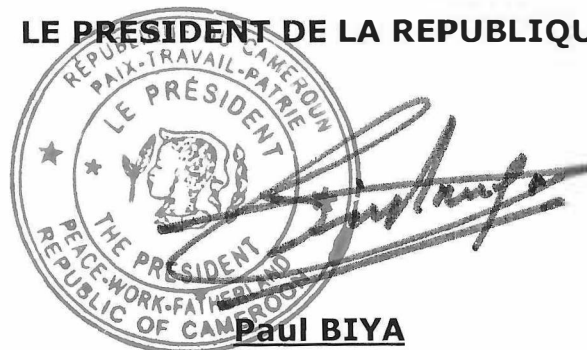
Article 1er : Feu **FAM ELOM RUBEN**, Chef traditionnel du Village NKOADJAP à EFOULAN, est à compter du 03 avril 2023, nommé au **Grade de Chevalier de l'Ordre de la Valeur**, à titre posthume.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 21 NOV 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA